

« Les principes de la démocratie. »

مبادئ الديمقراطية
للشيخ المجاهد أبي مصعب الزرقاوي



L'Anse La Plus Solide

محرم 1435



Les principes de la démocratie

Shaykh Abû Mos’ab Az-Zarqâwî (rahimahu-llâh)

Louanges à Allâh que nous glorifions, dont nous implorons aide et pardon. Nous cherchons refuge auprès de Lui contre tout mal qui est en nous et contre nos mauvaises actions. Celui qu’Allâh guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Allâh égare nul ne peut le guider. J'atteste qu'il y a nulle divinité en droit d’être adorée sauf Allâh, Seul sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son messager.

Allâh (Exalté soit-Il) dit : **Ô vous qui avez cru ! Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux ? Vous croyez en Allâh et en Son Messager, et vous combattez avec vos biens et vos personnes dans le chemin d'Allâh, et cela vous est bien meilleur, si vous saviez ! Il vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, et dans des demeures agréables dans les jardins d’Eden. Voilà l'énorme succès ! Et Il vous accordera d'autres choses encore que vous aimez bien : un secours venant d'Allâh, et une victoire prochaine. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants.**[1]

Ibnou Al Qayyim, qu'Allâh lui fasse miséricorde, a dit dans son « Madârij » : **« Quand les ennemis mécréants font une incursion en terre d'Islâm : ils le font par décret d'Allâh. Est-il donc permis aux Musulmans de s'en remettre au décret et d’abandonner sa défense [de la terre] par un décret similaire qu’est le *Jihâd*, par lequel ils repoussent le décret d'Allâh avec un autre de Ses décrets ? »**

Sachez ô Musulmans, que le *jihâd* sur le sentier d'Allâh aujourd'hui est un remède à beaucoup de maladies, desquelles la Ummah se plaint. Il n'y a rien après le *Tawhid* qui soit égal et autant bénéfique pour les terres et les musulmans que le *Jihâd*. C'est un chemin sur lequel Allâh se charge de guider celui qui l’emprunte, comme Allâh Le Très-Haut a dit : **Quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers.**[2] Et ainsi étaient les Salafs : lorsqu'une chose parmi les affaires du *Dîn* était ambigüe, ils dirigeaient leurs questions aux gens du *Jihâd*, optimistes de trouver la guidée et le droit chemin auprès d’eux. Et c'est aussi une porte parmi les portes du Paradis, où Allâh enlève la tristesse et l'inquiétude, comme dans le *hadîth* : **« Accourrez au *Jihâd* sur le chemin d'Allâh, c'est certes une porte parmi les portes du Paradis, où Allâh fait disparaitre par lui la tristesse et l'inquiétude ».** Et avec le *Jihâd* sont préservés les buts du *Dîn* et les sacralités sont protégés, comme notre Seigneur (Le Béni et Le Très-Haut) nous en a informé : **Et qu'avez-vous à ne pas combattre sur le**

---

[1] Sourate As-Saff (61), 10-13.
[2] Sourate Al `Ankabût (29), 69.

sentier d'Allâh, pour la cause des faibles parmi les hommes, femmes et enfants qui disent : « Notre Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assignes-nous de Ta part un allié, et assignes-nous de Ta part un secoureur ».[3] Et le Très-Haut a dit : **Et quiconque lutte ne lutte que pour lui-même, car Allâh peut se passer de tout l'univers.**[4] Cela signifie que le bien qui en ressort réalisé par le *Jihâd* est pour nous-même, si nous combattons sur le sentier d'Allâh, car Allâh Le Très-Haut n'a pas besoin de nous et de notre *Jihâd*. Et c'est aussi une grande porte parmi les portes de la mise à l'épreuve par laquelle se distinguera le croyant monothéiste de l'hypocrite, qui se vante de ce qui ne lui a pas été donné, et qui aime recevoir des éloges pour ce qu'il n'a pas fait.

Le *Jihâd* est l'interprète du *Tawhid*, et il est une preuve de la sincérité du monothéiste, quant à celui qui ne s'est pas engagé dans le *Jihâd* et qui n'a pas été éprouvé en portant secours à ce *Dîn* : il n'est pas en droit d'être à un poste de commandement et d'administration, peu importe sa science et sa bonne éloquence. Et s'il le fait et ensuite se vante et apparaît avec ce dont il est dépourvu, il sera tel celui qui porte deux faux vêtements.

Et combien la Ummah est dans le besoin de ce critère ainsi que d'éclaireur (vérificateur) à cette époque dans laquelle ont augmenté le nombre de ceux qui fuient, des hypocrites et des commerçants. Le Très-Haut a dit : **Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allâh ne distingue parmi vous ceux qui luttent et ceux qui sont endurants ?**[5] Et Le Très-Haut a dit : **Et ceux qui ont cru et émigré et combattu sur le chemin d'Allâh, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants.**[6] Et Le Très-Haut a dit : **Ceux qui ont cru, émigré et combattu sur le sentier d'Allâh par leur biens et leurs personnes ont les plus hauts degrés auprès d'Allâh, et ce sont eux les victorieux.**[7] Et Le Très-Haut a dit : **Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allâh et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allâh, ceux-là sont les véridiques.**[8] Allâh (Glorifié et Elevé soit-Il) a donc considéré leur *Jihâd* comme une preuve de sincérité de leur foi et de leur *tawhid*, et ce sont eux les vrais croyants, c'est-à-dire : les vrais monothéistes. Et ce sont les véridiques et les victorieux dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà.

Quant à ceux qui ne combattent pas et qui ne se rendent pas au *Jihâd*, ceux dont les cœurs sont ébranlés à chaque fois qu'un héraut appelle au *Jihâd*, ou quand une porte des dépenses et du sacrifice s'ouvre dans la Ummah : ceux-là ont des doutes dans leur foi et sont des trompeurs dans leurs allégations. Le Très-Haut a dit : **Ne te demande permission que ceux qui ne croient pas en Allâh et au jour Dernier, et dont les cœurs sont emplis de doute. Ils ne font qu'hésiter dans leur incertitude. Et s'ils avaient voulu partir au combat, ils lui auraient fait des préparatifs. Mais leur départ répugna à Allâh; Il les a rendu paresseux, et il leur fut dit : « Restez avec**

---

[3] Sourate An-Nisâ² (4),75.
[4] Sourate Al `Ankabût (29), 6.
[5] Sourate Âl `Imrân (3), 142.
[6] Sourate Al Anfâl (8), 74.
[7] Sourate At-Tawba (9), 20.
[8] Sourate Al Hujurât (49), 15.

ceux qui restent ».[9]

Allâh, Exalté soit-Il, a donc considéré le fait qu'ils restent en arrière dans le *Jihâd* du Messager d'Allâh (*sallâ-llâhou `alayhi wa sallam*), comme étant une preuve de leur hypocrisie et de leur manque de foi, tout comme Il a considéré leur non-préparation et le fait qu'ils ne fassent pas les causes pour partir au *Jihâd*, comme étant une preuve de leur manque de sincérité et de leur manque de désir dans le fait de sortir rejoindre le *Jihâd* sur le sentier d'Allâh.

Ainsi, pour chaque allégation et pour chaque prétention il y a un argument ainsi qu'une preuve évidente, et la prétention d'une langue sans action qui suit ne suffit pas. Ainsi qu'en est-il donc de celui qui décourage cette Nation d'accomplir le *Jihâd*, et qui dit que les Moujâhidîn sont coupables et les appelle les fauteurs de troubles en raison de leur *Jihâd* ?!

Chaykh Al Islâm Ibn Taymiyya, a dit dans son livre « Al `Ubudiyyah » : **« Allâh a fait deux signes pour les gens qu'Il aime : 1/ le suivi du Messager (*sallâ-llâhou alayhi wa sallam*), et 2/ le *Jihâd* sur le sentier d'Allâh. Et ceci car la réalité du *Jihâd* est de fournir des efforts jusqu'à parvenir à ce qu'Allâh aime relevant de la foi et des bonnes œuvres, ainsi que dans le rejet de tout ce qui attise Sa Colère parmi la mécréance, les dépravations et la désobéissance. »** Fin de citation.

Et si les peuples Musulmans avanceraient un peu de ce qu'ils avancent sur le sentier du *Tâghoût*, sur le chemin du *Jihâd* sur le sentier d'Allâh, alors, leur situation changerait en une situation meilleure, et ils seraient dans une toute autre situation qui diffèrerait de ce dans quoi ils sont actuellement en termes d'humiliation, de déshonneur, de bassesse et de l'adoration des *Tawâghît*.

Comment donc ces peuples pourraient-ils entendre les réelles informations du *Jihâd* en Irak ? Les plans du *Jihâd* ainsi que ses projets sont en [constants] progrès sur la terre des deux fleuves, par la grâce d'Allâh, et ses fruits commencent à mûrir et à se bonifier, ce qui a détruit les bases des mécréants dans la région. Ainsi ils tissèrent leurs réseaux, introduisirent leurs ruses, et importèrent leur haine ainsi que leur violence sur la terre de Fallujah, la bonne.

Ainsi, qu'ont réalisé l'usurpateur Américain et ses alliés parmi les rafidites, et d'autres qu'eux, dans leurs guerres et leurs attaques envers les maisons de l'Islâm, sécurisées ? Véritablement, leurs actions honteuses et leurs mensonges ont été exposés au monde entier. Et leurs allégations convient, ainsi que leurs prétentions, à créer la paix et la sécurité pour le gouvernement irakien apostat.

Et ce qui les préoccupe, maintenant, est de faire réussir le grand mensonge américain, qu'on appelle « la démocratie ». Les Américains se sont joués des esprits de beaucoup de peuples, avec le mensonge de « la démocratie moderne ». Et ils leur ont fait croire que leur bonheur et leur bien-être sont liés à cette méthodologie déficiente émanant des

[9] Sourate At-Tawba (9), 45-46.

hommes. Et après cela, l'administration américaine mécréante a déclaré la guerre à l'Irak et à l'Afghanistan, car l'Amérique est « la protectrice de la démocratie » dans le monde entier, et est son premier berger.

Et sur la terre d'Irak, elle fonda le gouvernement alaouite dans ce but-ci, c'est-à-dire, un but de tromperie et d'imposture sur l'esprit des Irakiens et du monde, et pour faire croire que les Etats-Unis sont sérieux dans leur volonté de créer un état irakien indépendant et démocratique. Donc, par cela, ils cachent leurs objectifs ainsi que leurs buts croisés dans la région dans le fait de consolider « le grand Etat d'Israël ». Et ils cachent leurs désirs et leurs souhaits vis-à-vis des richesses de l'Irak ainsi que de ses ressources. Et la chose la plus grande par laquelle l'Islâm a veillé afin de maintenir sa pureté, son inaltérabilité et sa singularité, c'est la personnalité de ce *Dîn*, ainsi que son acceptation tel qu'il a été révélé avec ses commandements, ses interdictions, ses peines et ses fondements, loin de toute altération et de toute déformation, de l'excès, de l'exagération et du laxisme. Et cela est certifié par de nombreux versets coraniques et de *ahâdith* prophétiques.

Allâh le Très-Haut a dit : **Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus à Allâh avec toi. Et ne commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites.**[10] Et Il, exalté soit-Il, a dit : **Et suis ce qui t'est révélé, et sois constant jusqu'à ce qu'Allâh rende Son jugement car Il est le meilleur des juges.**[11] Et Il, exalté soit-Il, a dit : **Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allâh a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allâh t'a révélé.**[12] Et Il, exalté soit-Il, a dit : **Tiens fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin.**[13] Et Il a dit, Majestueux soit Le Locuteur : **Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.**[14] Et Il, exalté soit-Il, a dit : **Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc, et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.**[15] Et le Prophète (*sallâ-llâhou `alayhi wa sallam*) a dit : **« Quiconque innove dans notre affaire (c.-à-d. religion) une chose qui n'en fait pas partie, ce sera rejeté »**. Et il (*`alayhi ssalatou wa ssalâm*) a dit : **« Celui d'entre vous qui vivra verra de grandes discordes. Accrochez-vous à ma Sunna et à celle des califes orthodoxes et bien-guidés après moi. Mordez-les avec vos molaires et méfiez-vous des innovations, car toute innovation est égarement »**.

La Démocratie est venue pour nous dire que : *« Certes, le peuple, dans la démocratie, est le juge ainsi que le référent et à lui [appartient] les paroles décisives et irrévocables dans toute les affaires. »*

Et sa réalité dans ce système dit : *« Personne ne peut rejeter ses décisions, et pas de contestation à son jugement. Le jugement lui appartient et c'est vers lui qu'ils se réfèrent. Sa volonté est sacrée, ses choix sont obligatoires, ses opinions sont avancées et respectées. Et son jugement n'est que sagesse et équité : celui qu'il élève est élevé et celui qu'il disgracie*

[10] Sourate Hûd (11), 112.
[11] Sourate Yûnus (10), 109.
[12] Sourate Al Mâ²ida (5), 49.
[13] Sourate Az-Zukhrûf (43), 43.
[14] Sourate Al A'raf (7), 3.
[15] Sourate Al An'âm (6), 153.

est disgracié. Et ce que le peuple rend licite est ce qui est licite et ce qu'il rend illicite est ce qui est illicite. Et ce qui le satisfait en termes de loi, de système et de législation, c'est ce qui est respecté. Et ce qui le contredit n'a ni sacralité, ni valeur, ni poids, quand bien même ce serait un Dîn droit, une législation juste provenant du Seigneur des Mondes. »

Et ce slogan, je veux parler du jugement (pouvoir) du peuple pour le peuple, constitue le cœur même du système démocratique, ainsi que sa substance et son axe, son pivot autour duquel tournent toutes ses affaires et ses questions : il n'existe que par cela. C'est cela « la religion démocratie », qui est glorifiée et vénérée publiquement. Et ceci est ce que ses philosophes, ses penseurs et ses prêcheurs ont expliqué au vu et au su de tous, et c'est ce que nous observons et constatons sur le terrain que l'on voit et que nous désignons.

Donc la démocratie, avec ses différentes ramifications et interprétations, se base sur des principes et des fondements, dont on va expliquer brièvement les plus importants d'entre eux dans les points suivants :

Premièrement : la démocratie se base sur un principe que le peuple est la source des pouvoirs, qui inclut donc « le pouvoir législatif ». Et ceci s'achève par le biais de la voie menant à choisir des représentants du peuple, qui les représenteraient dans la fonction législative et dans le fait de légiférer des lois. En d'autres termes, le législateur, obéit dans la démocratie, est l'homme, et non Allâh. Ce qui veut dire, que la divinité, l'adoré, l'obéi, dans les affaires législatives, et dans le fait de rendre licite et illicite, c'est le peuple, l'homme, l'être créé, et non Allâh le Très-Haut. Cela constitue, précisément, la mécréance, l'associationnisme et l'égarement, pour sa contradiction avec les fondements du *Dîn* et du monothéisme, et pour avoir associé l'homme, le faible, l'ignorant à Allâh, exalté soit-Il, dans l'une des particularités propres à Sa Divinité qui ne sont autres que le Jugement et la Législation. Le Très-Haut a dit : **Certes le jugement n'appartient qu'à Allâh, Il a ordonné de n'adorer que Lui.**[16] Et Le Très-Haut a dit : **Et Il n'associe personne dans Son jugement.**[17] Et Le Très-Haut a dit : **Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allâh.**[18] Et non pas au peuple ou aux foules ou à la majorité. Et Le Très-Haut a dit : **Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allâh, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ?**[19] Et Le Très-Haut a dit : **Chercherai-je un autre juge qu'Allâh, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ?**[20] Et Le Très-Haut a dit : **Ou bien auraient-ils des associés à Allâh qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allâh n'a jamais permises ?**[21] Il a donc nommé ceux qui légifèrent pour les gens sans autorité de la part d'Allâh, exalté soit-Il : associés et égaux. Et Le Très-Haut a dit : **Juges alors parmi eux d'après ce qu'Allâh a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allâh t'a révélé.**[22] Et Le Très-Haut a dit : **Ils ont pris leurs rabbins et leurs**

---

[16] Sourate Yûsuf (12), 40.
[17] Sourate Al Kahf (18), 26.
[18] Sourate Ash-Shûrâ (42), 10.
[19] Sourate Al Mâ²ida (5), 50.
[20] Sourate Al An'âm (6), 114.
[21] Sourate Ash-Shûrâ (42), 21.
[22] Sourate Al Mâ²ida (5), 49.

moines, comme Seigneurs en dehors d'Allâh.[23] Il est relaté dans le *hadîth* de `Âdiy Ibn Hâtim, quand il s'est présenté au Prophète (*sallâ-llâhou `alayhi wa sallam*) alors qu'il était encore chrétien. Il l'a écouté réciter ce verset : **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, comme Seigneurs en dehors d'Allâh**. Il a dit : **Je lui ai dit : « Nous ne les adorions pas ».** Il voulait dire : *« nous ne les adorions pas, dans les affaires de sacrifice, d'invocation, de prosternation et d'inclinaison »*. Il pensait que l'adoration se limitait à ces significations-là uniquement. Il (le Prophète) a répondu : **« Ne rendaient-ils pas illicite ce qu'Allâh avait rendu licite, et vous considériez donc cela comme illicite ? Et ne rendaient-ils pas licite ce qu'Allâh avait rendu illicite et vous considériez donc cela comme licite ? »** Il a dit : **j'ai dit : « Si ! »** Alors le Prophète dit : **« C'est ainsi que vous les adoriez. »**

Et qu'Allâh fasse miséricorde à Sayyid Qutb lorsqu'il a dit : *« Certes, les gens dans l'ensemble des systèmes terrestres, se prennent les uns les autres comme seigneurs en dehors d'Allâh, cela se passe dans le plus haut degré des démocraties, tout comme cela se passe dans le plus bas degré des dictatures, à niveau égal. »* Et il a dit : *« Les singularités divines les plus apparentes [se manifestant] chez les hommes sont l'asservissement des esclaves, et le fait de légiférer pour eux dans leur vie, ainsi que de leur dresser des balances. Ainsi, quiconque prétend quoi que ce soit de tout cela pour lui-même, il aura alors prétendu pour lui-même les singularités divines les plus manifestes et il se sera établi, parmi les gens, comme étant une divinité en dehors d'Allâh. »* Et il dit : *« Véritablement, Celui qui détient le droit de rendre licite et illicite, c'est Allâh Seul. Et cela ne vaut pour personne d'entre les hommes : ni pour un individu, ni pour une caste, ni pour une communauté, ni pour l'ensemble des gens, sauf en ayant [reçu] l'autorité de la part d'Allâh, et ce, en concordance avec la Sharî'a d'Allâh. »* Fin de citation.

Deuxièmement : La démocratie se base sur un principe de liberté de religion et de croyance. Il est donc permis à une personne vivant dans un système démocratique de croire à ce qu'il veut, et d'embrasser la religion qu'il veut, et d'apostasier de n'importe quelle religion quand il le souhaite, quand bien même ce serait une apostasie qui l'amènerait à sortir de la Religion d'Allâh Le Très-Haut, pour entrer dans l'hérésie et dans l'adoration d'un autre qu'Allâh (Le Tout Puissant, le Majestueux). Et ceci est une affaire sur laquelle il n'y a aucun doute de sa nullité et de sa corruption, et de son changement de nombreux Textes légaux, car lorsqu'un Musulman apostasie de sa religion pour la mécréance, sa sentence en Islâm n'est autre que la mort, comme relaté dans le *hadîth* d'Al Boukhâry et d'autres : **« Quiconque change de religion, tuez-le »**, et non pas *« laissez-le »*. Donc pour l'apostat, il ne lui est pas permis de passer un accord, d'être en sécurité, d'être sous une protection : il n'y a rien d'autre pour lui dans le *Dîn* d'Allâh que de l'appeler à se repentir ou l'épée.

Troisièmement : La démocratie s'établie sur un principe de considération que le peuple est le seul juge, auquel on renvoi toutes querelles et disputes. Et lorsqu'il y a un quelconque conflit ou désaccord entre le juge et le jugé : on peut voir les deux partis menacer l'autre d'un retour à ce que veut le peuple et à son choix afin que le peuple tranche entre les querelles et les désaccords existants entre les deux partis. Et ceci modifie et annule les fondements du *Tawhîd* qui décrètent que Le Seul Juge qui est en droit de prononcer Son jugement dans les conflits est Allâh Le Très-Haut et personne

[23] Sourate At-Tawba (9), 31.

d'autre en dehors de Lui ! Le Très-Haut a dit : **Et ce sur quoi vous divergez, le Jugement appartient à Allâh.**[24] Tandis que la démocratie dit : *« Ce sur quoi vous divergez, le jugement appartient au peuple et à personne d'autre que le peuple. »* Le Très-Haut dit : **Ô vous qui avez cru, obéissez à Allâh, obéissez à Son Messager et au détenteur de l'autorité parmi vous. Et si vous vous disputez sur une chose, renvoyez-là à Allâh et à Son Messager si vous croyez en Allâh et au Jour Dernier.**[25] Ibnou Al Qayyim (qu'Allâh lui fasse miséricorde) a dit dans son livre « A'lâm Al Mouwaqqi'în » : **« Il fut fait de ce référencement (retour à Allâh) une des exigences de la foi ainsi que de ses obligations. Si ce référencement cesse, la foi est réduite à néant. Nécessairement la cessation de l'impliqué (référencement) entraîne la cessation de l'autre (foi). »** Fin de citation.

Ensuite, certes la volonté de se faire juger par le peuple ou par tout autre parti hormis Allâh Le Très-Haut est considéré aux yeux de la Sharî'a comme étant une demande de jugement au *Tâghoût*, auquel il est obligatoire de mécroire comme Le Très-Haut a dit : **N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qui est descendu sur toi (Prophète) et à ce qui a été descendu avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le *Tâghoût* alors que c'est en Lui qui leur a été ordonné de mécroire.**[26] Allâh (Glorifié et Elevé soit-Il) a réduit leur foi à une prétention et à une simple revendication n'ayant aucune réalité pour le simple fait d'avoir voulu prendre pour juge le *Tâghoût* et ses lois. Et toute législation en dehors de la Législation d'Allâh, ou tout jugement qui ne juge pas d'après ce qu'Allâh a fait descendre, entrent dans la signification du *Tâghoût*, duquel il est obligatoire de mécroire.

Quatrièmement : La démocratie s'établie sur un principe de liberté d'expression et d'opinion, peu importe de quelle [liberté] d'expression il s'agit. Et ce, même si son contenu est attaque et insulte à l'Essence divine ainsi qu'aux rites du *Dîn*, puisqu'on ne trouve rien dans la démocratie qui soit sacré, à propos de quoi il serait interdit d'en parler, ou d'en parler longuement de manière hideuse. Le Très-Haut a dit : **Allâh n'aime pas qu'on profère de mauvaises paroles sauf quand on a été injustement provoqué.**[27] Et Le Très-Haut a dit : **Et si tu les interroges, ils diraient très certainement « nous ne faisions que bavarder et jouer ». Dis : « Est-ce d'Allâh, de Ses versets et de Son Messager dont vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien mécru après avoir eu la foi ». Si nous pardonnons a une partie des vôtres, nous châtieront une autre.**[28]

Cinquièmement : La démocratie s'établie sur un principe de séparation du *Dîn* et de l'Etat, ainsi que de la politique et de la vie mondaine. *« Ce qui est à Allâh, est à Allâh »* et cela se limite uniquement aux adorations vouées dans les ermitages et dans d'autres confréries religieuses, et ce qui équivaut à cela concernant la vie politique, économique et sociétale, et autres que cela : ceci relève des affaires du peuple. **Et ils disent : « Ceci est à Allâh –selon leur prétention- et ceci est à nos divinités. » Mais ce qui est à leurs divinités ne parvient pas à Allâh, tandis que ce qui est à Allâh parvient à**

[24] Sourate Ash-Shûrâ (42), 10.
[25] Sourate An-Nisâ² (4), 59.
[26] Sourate An-Nisâ² (4), 60.
[27] Sourate An-Nisâ² (4), 148.
[28] Sourate At-Tawba (9), 65-66.

leurs divinités. Comme leur jugement est mauvais.[29] Et cette parole de leur part est connue dans notre *Dîn* comme étant corrompue et caduque, entrainant la mécréance de celui qui la prononce, à cause de son contenu qui constitue un reniement clair comme cela est connu nécessairement dans le *Dîn*. C'est un reniement clair d'une partie du *Dîn* qui a stipulé que l'Islâm est un *Dîn* étatique et politique, de jugement et de législation, et qu'il est trop vaste pour être cantonné dans les ermitages ou entre les murs de lieux d'adoration. Et ceci fait partie des choses sur lesquelles il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'une mécréance claire du *Dîn* d'Allâh Le Très-Haut. Comme Le Très-Haut a dit : **Allez-vous croire en une partie du Livre et mécroire en une autre ? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtiment.**[30] Et Le Très-Haut a dit : **Et qui disent : « Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres », et ils veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants ! Et nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant.**[31]

Sixièmement : La démocratie s'établie sur un principe de liberté de constitution de groupes, de partis politiques, etc. Quelles que soit la croyance, les pensées et les morales de ces partis. Et ceci est un principe caduc aux yeux de la Législation d'Allâh, et ce pour plusieurs raisons, parmi elles : Cela comprend l'agrément et la reconnaissance volontaire et sans contrainte de la légitimité des partis et des groupes de toute orientation mécréante et associatrice qu'ils prennent. Et qu'ils disposent du droit d'exister et de répandre leurs caducités, leurs maux et leur mécréance dans les pays et parmi les gens. Et ceci est contraire à de nombreux Textes légaux qui attestent que le fondement dans l'agissement contre le blâmable et la mécréance est de le rejeter et de le changer, et non pas de l'approuver et de reconnaitre sa légitimité. Le Très-Haut a dit : **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que le *Dîn* soit entièrement à Allâh.**[32] Ibn Taymiyya, qu'Allâh lui fasse miséricorde, a dit : **« Tous les groupes qui renoncent à se conformer à une loi d'entre les lois de l'Islâm, claires et répétées : il est obligatoire de les combattre jusqu'à ce que le *Dîn* soit entièrement à Allâh. Les savants sont unanimement d'accord [sur cela]. »** Fin de ses propos, qu'Allâh lui fasse miséricorde.
Et parmi elles : Que cette reconnaissance volontaire de la légitimité des partis mécréants contient la satisfaction de la mécréance, même s'il ne dit pas de sa bouche qu'il se satisfait de leur liberté et la satisfaction de la mécréance est de la mécréance en soit. Le Très-Haut a dit : **Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allâh et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allâh rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer.**[33]
Et parmi elles : Que parmi les implications de la reconnaissance de ce principe figure la tolérance des partis du Faux –de part toutes leurs orientations-à répandre leur mécréance et leur caducité, pour faire sombrer l'ensemble de la société dans toutes sortes de corruptions, de dissensions et de passions. On les aide, par cela, à détruire et à

[29] Sourate Al An'âm (6), 136.
[30] Sourate Al Baqara (2), 85.
[31] Sourate An-Nisâ² (4), 150-151.
[32] Sourate Al Anfâl (8), 39.
[33] Sourate An-Nîsâ² (4), 140.

faire périr les pays et les gens.

Septièmement : La démocratie s'établie sur un principe de considération de la position de la majorité, et se construit sur ce sur quoi la majorité se regroupe, et ce, même si elle s’est rassemblée sur ce qui est vain, sur l'égarement et la mécréance claire. La vérité aux yeux de la démocratie -sur laquelle la rectification et la révision ne sont pas permis- c'est ce que décrète la majorité et c’est ce sur quoi elle est rassemblée, et rien d'autre ! Et ceci est un principe caduc, qui n’est aucunement valable, car la Vérité aux yeux de l'Islâm est ce qui est en accord avec le Coran et la Sunna, que ses partisans soient peu ou nombreux. Et ce qui contredit le Coran et la Sunna, est le Faux, même si tous les gens de la terre se réunissaient sur cela. Le Très-Haut a dit: **Et la plupart d'entre eux ne croient en Allâh qu'en Lui donnant des associés.**[34] Le Très-Haut a dit : **Et si tu obéis à la majorité des gens sur Terre, ils t'égareront du sentier d'Allâh, ils ne suivent que la conjecture et ne font que de fabriquer des mensonges.**[35] Ce noble verset est une preuve que l'obéissance et le suivi de la majorité des gens sur la terre constitue un égarement du chemin d'Allâh Le Très-Haut, car la majorité est sur l'égarement, ils ne croient pas en Allâh sans qu’ils ne Lui associent d’autres divinités. Et `Abdullâh Ibn Mas'ûd (qu’Allâh soit satisfait de lui) a dit à `Amr Ibn Maymun : **« La majorité d'*Al Jamâ'a* (le groupe) sont ceux qui se sont séparés d’*Al Jamâ'a*, et *Al Jamâ'a* est ce qui s'accorde à la Vérité, même si tu es seul. »** Et Hâssan Al Basrî a dit : **« Certes les gens de la Sunna étaient les moins nombreux dans le passé, et ce sont les moins nombreux encore aujourd'hui. Ce sont ceux qui ne sont pas allés avec les riches dans leurs richesses, ni avec les gens de l'innovation dans leurs innovations et qui ont patienté dans leur pratique jusqu'à ce qu'ils rencontrèrent leur Seigneur, soyez donc ainsi ! »**

Et ce qui attire l'attention, et qui augmente l'étonnement, c'est que malgré la simple expérience de la démocratie sur les Musulmans, en termes de résultats mauvais et nocifs : elle a abouti à la faiblesse, au désaccord, à la désunion, à la division et à la dispute. Lorsque le Groupe devint plusieurs groupes, le Parti devint plusieurs partis, et le Mouvement devint plusieurs mouvements, inconciliables et se haïssant mutuellement. Malgré tout cela, et autres que cela parmi ce qui avilit, figure le fait que les peuples continuent de souffrir de la démocratie et [de penser] qu’elle est agréable, comme s’ils étaient ses seigneurs et ses créateurs. Leurs cœurs ont été abreuvés de l'amour de la démocratie, comme les enfants d’Israël auparavant dont les cœurs avaient été abreuvés de l'amour du Veau. Mais leurs ouïes ne leur furent point profitables et les versets coraniques ainsi que les Textes légaux les ont réprimé. Et leurs raisons ainsi que leurs vues ne leur furent point profitables : elles leur ont fait voir la réalité amère résultant de l’application de la démocratie.

Et certains parmi eux prirent comme excuse l’ambiguïté relative à la « *Maslaha* » (intérêt), ainsi que [la volonté] d’atteindre la stabilité et le pouvoir à travers la voie de la démocratie, et ils l'ont pris comme chemin pour atteindre les objectifs légitimes et religieux. Et ils n'ont pas pris soin de connaître la légalité de ces moyens-là ainsi que de ses jugements dans le *Dîn* d'Allâh (Le Tout-Puissant et le Majestueux).

Et ils sont rentrés dans l'antre du marchandage et de l'échange sur les constantes du dogme et de la méthodologie au nom de la « *Maslaha* » et de « l'objectif ». At-Tabarî a

---

[34] Sourate Yûsuf (12), 106.
[35] Sourate Al An’âm (6), 116.

rapporté dans son Exégèse en disant : Al Walîd Ibnou Al Moughîra, Al `Âs Ibnou Wâ2il, Al Aswad Ibnou Al Mouttalib et Oumayyat Ibnou Khalaf ont rencontré le Messager d'Allâh (*sallâ-llâhou `alayhi wa sallam*), ils ont dit : *« Ô Muhammad, convenons que nous adorerons ce que tu adores et que tu adoreras ce que nous adorons, et nous ferons de toi un associé dans toutes nos affaires. Si ce que tu as apporté est meilleur que ce que nous possédions, nous nous y associerons avec toi et nous aurons notre part ; et si ce que nous possédons est meilleur que ce que tu as apporté, tu seras un de nos associés et tu auras également ta part. »* Et Allâh a fait descendre : **Dis : « Ô vous les mécréants.. »**[36] jusqu'à la fin de la sourate. Quant à nous, nous trouvons dans cet événement que les Quraych avaient demandé au Messager d'Allâh (*sallâ-llâhou `alayhi wa sallam*) de faire des concessions avec eux et qu'eux fassent des compromis avec lui jusqu'à ce qu'ils se rencontrent autour d'un même point commun.

Et il se peut que quelqu'un dise : *« Si le Messager d'Allâh (sallâ-llâhou `alayhi wa sallam) avait accepté leur marché et leur avait demandé d'adorer Allâh en premier alors certes, s'ils auraient pris connaissance de ce qu'est l'Islâm, ils ne l'auraient pas quitté. Et ceci constitue l'accomplissement d'un grand objectif pour l'Islâm ainsi que la réalisation de la victoire et la levée des malheurs que rencontraient les Musulmans. »* Et la réponse est qu'Allâh a déjà tranché cette affaire avec : **« Je n'adore pas ce que vous adorez et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore »**[37] et à la fin : **« A vous votre religion et à moi la mienne »**[38].

Et cette affaire est une affaire de principe n'acceptant ni marchandage, ni concession [de la taille d'un ongle] et elle est une question parmi les questions relatives au dogme, mais c'est plutôt le dogme lui-même. Ce qui doit être observé dans cette affaire, et comment le Coran l'a résolu en donnant des leçons dont nous avons besoin : il dessine une méthodologie claire, évidente sur la manière de confronter les multiples méthodes [tactiques] des ennemis de l'Islâm, aujourd'hui et dans l'avenir.

Et si tu es conciliant avec eux, ô toi le Musulman, ils ne seront jamais conciliants avec toi sauf à la condition que tu quittes ta Religion et que tu rentres dans leurs alliances et que tu leur obéisses dans leur méthodologie de la répugnante démocratie. Et particulièrement s'ils sont le groupe le plus fort. Et particulièrement, s'ils sont le parti le plus fort dans la bataille. Et si tu espères qu'un jour ils soient satisfaits de toi sans que tu suives leur religion, tu es certes quelqu'un qui se fait des illusions : tu dois relire le Coran une nouvelle fois, et réviser l'histoire, proche et lointaine, afin que tu lises les pages de trahisons, de haine et de crimes, qui ont été pratiqués et qui continuent encore de l'être, contre l'Islâm et les Musulmans.

Comment pouvez-vous donc accepter, ô vous les Musulmans parmi le peuple d'Irak, que l'ennemi croisé et ses partisans jugent [les affaires liées à] votre sang, vos personnes et vos biens par une législation qui n'est pas la Législation pure d'Allâh, et avec une religion qui n'est pas Sa Religion droite ? Alors que vous êtes les descendants de Sa'd Ibn Abî Waqqâs, d'Al Mouthanna, de Khâlid Ibn Al Walîd et d'Al Qa3qa3, qui ont arrosé cette terre par leur sang. Il faut donc que vous preniez conscience des plans de l'ennemi, depuis l'application de la soi-disant démocratie dans vos pays. Ils ne la voulurent que

---

[36] Sourate Al Kâfirûn (109).
[37] Sourate Al Kâfirûn (109), 2-3.
[38] Sourate Al Kâfirûn (109), 6.

pour vous arracher ce qu'il vous reste comme bien en vous, et ils l'ont consolidé par une organisation fourbe et piégeuse qui a pour objectif la domination des rafidites sur le pouvoir en Irak.

Ainsi, quatre millions de rafidites Iraniens sont entrés en Irak pour participer aux élections afin de réaliser ce qu'ils espéraient : obtenir la domination de la majorité des sièges dans l'assemblée idolâtre. Et par cela, ils seront en mesure de former le gouvernement majoritaire, qui contrôle les points importants de l'Etat : la stratégie, l'économie et la sécurité.

Et sous les affiches « La Protection du pays et des citoyens », « Le développement du programme démocratique », « La suppression de toutes attaches avec le parti Ba'th disparu » et « L'arrestation des destructeurs parmi les fidèles de Saddam et les terroristes » : les rafidites commencèrent à régler leurs comptes dogmatiques en enlevant les signes et les symboles des sunnites, parmi les savants, les prêcheurs et les experts. Et ils ont accompagné cela par une médiatisation pompeuse et affreuse qui embellie leur fausseté et cache leur réalité : **Et ce que cache leurs poitrines est plus grand encore.**[39]

Ensuite, ils commencèrent, après cela, à répandre leur répugnant *madhhab* entre les gens, par l'argent et par le fer, par l'incitation et par l'intimidation. Et ils profitent de leur domination [pour confisquer] les biens des Musulmans. S'ils réussissent dans leur projet suivant, il ne restera que quelques années, avant que Bagdad et les régions sunnites ne deviennent chiites.

Et derrière ceci, figure le silence et l'abandon de ceux qui s'affilient faussement et à tort à la science, ceux qui ont liquéfié le dogme de l'alliance et du désaveu dans les poitrines des gens, et leur ont fait croire que les rafidites sont pour nous des frères, et nos voisins bien-aimés. Et qui d'autre a corrompu la Religion hormis les rois, les savants du mal et leurs moines ?

Quel malheur, si un jour Bagdad devenait rafidite, et certes Bagdad, même si elle a été dirigée pendant de longues années par des gouverneurs apostats qui ont marqué ses habitants par l'humiliation et l'avilissement : mais elle n'a jamais été, ne serait-ce qu'un seul jour, rafidite !

Et voici donc Bagdad, l'obscurité la submerge jour après jour. Et voici donc les marques de l'idolâtrie et de l'associationisme qui se manifestent en elle au grand jour : il en est revenu que les voix qui s'élèvent en son sein appartiennent aux gens du « *rafd* » [rafidites] en maudissant les Compagnons de notre Prophète (*`alayhi ssalâtou wa ssalâm*) et en insultant nos mères, les épouses de notre Prophète, matin et soir, sur leurs chaires et dans leurs radios.

Et qu'Allâh fasse miséricorde à l'imâm Mâlik lorsqu'il a dit : **« Nulle installation sur une terre sur laquelle sont insultés Aboû Bakr et `Omar. »**

`Omar Al Fârrouq qui a dit lorsqu'il était l'Emir des croyants : **« Si Allâh me permet de**

[39] Sourate Âl `Imrân (3), 118.

vivre jusqu'à l'année prochaine, je ne délaisserais sûrement pas les femmes d'Irak, elles n'auront plus besoin de personne après moi. »

Il était jaloux pour votre honneur alors qu'il était à Médine, et voici les rafidites qui, aujourd'hui, le maudissent matin et soir parmi vous : ne reste-t-il pas de jalousie en vous, ô gens d'Irak ? Votre force permettant de protéger le *Dîn* d'Allâh vous a-t-elle donc quittée ? Avez-vous trahis vos ancêtres ? Ô descendants de Sa'd, d'Al Mouthanna et de Khâlid : êtes-vous donc satisfaits de l'humiliation et du déshonneur pendant que les prostituées des Occidentaux, les déchets des chrétiens, les porcs rafidites, portent atteinte à l'honneur des filles des Musulmans et se divertissent avec ?

C'est donc pour ces raisons et aussi pour d'autres, que nous avons proclamé une guerre acharnée contre cette méthodologie répugnante, et que nous vous avons proclamé le jugement des partisans de ce dogme caduc et de ce chemin de perdition. Donc tous ceux qui s'activent dans l'établissement de cette méthodologie, avec aide et assistance, est donc un allié pour elle et ses partisans, et son jugement est le jugement de ceux qui appellent à cela et qui les soutiennent.

Et ceux qui se présentent aux élections clament la Seigneurie [d'Allâh] ainsi que la Divinité [d'Allâh] et ceux qui votent pour eux les ont pris comme seigneurs et associés en dehors d'Allâh, et leur jugement dans le *Dîn* d'Allâh : la mécréance et l'expulsion de l'Islâm.

Ô Allâh ai-je transmis ? Ô Allâh soit Témoin.
Ô Allâh ai-je transmis ? Ô Allâh soit Témoin.
Ô Allâh ai-je transmis ? Ô Allâh soit Témoin.

Traduction : L'anse la plus solide
Décembre 2013 ~ Muharram 1435

Ne nous oubliez pas dans vos pieuses invocations.